

Ouverture de la session extraordinaire 2014

Le **Président** : La Chambre se réunit aujourd'hui en vertu de l'arrêté royal du 25 avril 2014 portant convocation des nouvelles Chambres législatives fédérales le 19 juin 2014.

Je déclare ouverte la session extraordinaire 2014.

Le Bureau provisoire est composé du président de la Chambre sortant de charge, qui préside, et des plus jeunes membres qui assistent le président (Rgt art. 1). À ma droite, Mme Yoleen Van Camp, à ma gauche, Mme Nawal Ben Hamou.

S'est excusé: M. Laurent Devin.